

prouveront sans peine. Ainsi, sans rejeter l'extirpation du corps thyroïde, nous ne l'avons pas pratiquée à tort et à travers et nous n'avons pas eu l'ennui de transformer nos goitreux en crétins. Nous avons tranquillement continué à traiter les grands kystes thyroïdiens par les injections cavitaires et le goître parenchymateux par les injections interstitielles, et comme ces moyens nous réussissaient dans la grande majorité des cas, nous avons réservé la thyroïdectomie pour les cas rares où ils avaient échoué et où d'ailleurs la vie était menacée.

De même pour l'extirpation de l'utérus cancéreux. Tant que l'opération pratiquée par l'hypogastre a donné une mortalité énorme, nous nous sommes presque complètement abstenus ; mais quand le pronostic s'est amélioré, grâce à l'adoption et aux perfectionnements du procédé vaginal, nous nous sommes enhardis et nous avons extirpé à notre tour ; mais là, avançant avec prudence, nous avons vite reconnu que si le succès opératoire devenait la règle, le succès thérapeutique restait la grande exception ; alors notre ardeur s'est modérée, nous avons soigneusement trié les cas et, à ce jour, remettant en parallèle les avantages respectifs de l'ablation totale, de l'ablation partielle et du traitement palliatif, nous faisons à la première une part de plus en plus restreinte.

Il semble aussi que nous avons bien fait de ne pas accepter les yeux fermés et de ne pas pratiquer trop vite certaines opérations, telles que la suture du col utérin déchiré ; l'ablation des ovaires sains en cas d'hystérie, de dysménorrhée et de métrorrhagie ; le raccourcissement des ligaments ronds (d'invention française, soit dit en passant, et qui appartient à Alquié et non à MM. Alexander ou Adams).

En somme, le but final de la pratique est la guérison, et si on peut l'atteindre, par différentes voies, il n'est pas, que je sache, d'article de loi qui force à employer bon gré mal gré le fer ou le feu quand on peut réussir aussi bien par les médicaments, l'hygiène ou les moyens de douceur.

Dans une discussion académique récente où une simple application topique, bénigne, était mise en parallèle avec des actes opératoires assez violents, quelques confrères prirent la parole pour revendiquer les *droits de la chirurgie*. C'est sans doute les *droits du bistouri* qu'ils voulaient dire. Cette réclamation semble quelque peu singulière, car la chirurgie n'a pas de droits, mais seulement un devoir, qui est de soulager ou de guérir le plus simplement et au moins de frais possible. Pour le bistouri, je ne lui connais aucun droit, et son seul devoir est d'être très propre et de couper le mieux possible.

Si l'on compare, dans ses tendances générales, la thérapeutique chi-